

**RAPPORT N° 06/4-80  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CREATION D'EMPLOIS  
REpondant A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

Certaines opérations et manifestations organisées par la Commune nécessitent un renfort momentané de personnels.

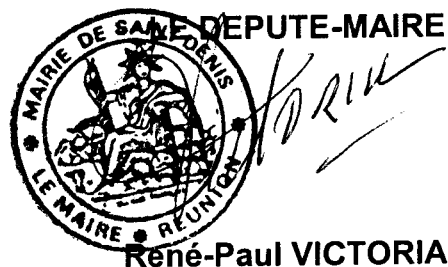
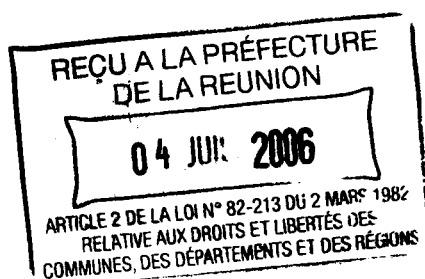
Pour faire face à un besoin occasionnel, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents, en application de l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le contrat est dans ce cas, établi pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel.

La Délibération créant l'emploi doit préciser, en application de l'Article 34 de la Loi statutaire, le motif invoqué, la nature des fonctions et le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi.

Je vous demande, en conséquence, de créer les emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité figurant à l'annexe jointe au présent Rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 06/4-80  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

CREATION D'EMPLOIS  
REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;


Sur le RAPPORT N° 06/4-80 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

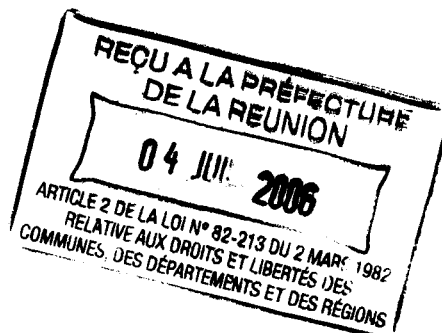
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création des emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité figurant à l'annexe jointe.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 JUN 2006

LE DEPUTE-MAIRE  
  
René-Paul VICTORIA



**CREATION D'EMPLOIS  
REPONDIANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

1 / 2

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
<b>RENFORT D'EFFECTIF</b>	Secrétariat des services municipaux	6	Organisation et gestion du secrétariat - gestion de l'information - réception des appels téléphoniques - enregistrement et répartition du courrier - organisation et préparation des supports de réunion - suivi des relances et échéances	Candidat de niveau V minimum	Entre 1 244,30 et 1 456,00 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
<b>RENFORT D'EFFECTIF</b>	Entretien des services communaux	5	Travaux d'entretien divers	-	Entre 1 162,00 et 1 456,00 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
<b>RENFORT D'EFFECTIF</b>	Services Techniques	5	Agents polyvalents chargés de travaux d'entretien divers, de maçonnerie, peinture et soudure en bâtiment	Candidat ayant déjà travaillé dans les domaines cités	Entre 1 162,00 et 1 456,00 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
<b>MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SPORTIVE DE LA COMMUNE ET PROMOTION DU SPORT</b>	Direction des Sports	26	Animateurs sportifs chargés de l'enseignement d'activités sportives diverses auprès des scolaires et du public	Brevet fédéral minimum	Entre 14,74 et 22,26 € brut de l'heure en fonction du diplôme détenu par le candidat
<b>RENFORT D'EFFECTIF</b>	Direction des Affaires Générales	1	Agent polyvalent chargé de : - l'actualisation électorale (recherche d'adresses, enquêtes, classement...) - préparation matérielle des scrutins	Candidat de niveau V minimum	Entre 1 235,35 et 1 456,00 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat

CREATION D'EMPLOIS  
REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
RENFORT D'EFFECTIF	Ecole de Musique, de Danse et d'Art Dramatique	6	Enseignement d'activités artistiques dans les disciplines suivantes : - formation musicale, - clarinette, - batterie, - violoncelle	Candidats titulaires du Diplôme d'Etat ou du Certificat d'Aptitude dans la discipline concernée	Durée hebdomadaire du travail : entre 2 et 20 heures en fonction des besoins du service  Niveau de rémunération : entre 20,00 et 30,00 € brut de l'heure en fonction du titre ou du diplôme détenu.  Entre 1 244,30 et 1 456,00 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
RENFORT D'EFFECTIF	Réseau de Lecture Publique	2	Employé de bibliothèque	Candidat de niveau V minimum	Entre 1 162,00 et 1 456,00 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
MANIFESTATION FETE CHINOISE « GUANDXI »	Services Techniques	9	Agents polyvalents chargés de travaux d'entretien divers, de maçonnerie, peinture et soudure en bâtiment	Candidat ayant déjà travaillé dans les domaines cités	

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA RÉUNION  
04 JUIN 2006  
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 22/06/2006  
En annexe à la Délibération N° 06/14-80

LE MAIRE

